

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 mai 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme THIL – M. KREVL – Mme LAGRANGE – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – M. DOME – Mme JAKUBIAK – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à Mme LAGRANGE) – Mme FARAONE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM.

Point n° 1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Madame BOJOLY, rapporteur :

En application de la réglementation en vigueur, il est transmis au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public transmis par ENES pour l'année 2021. A la lecture de ce rapport, on peut noter les informations suivantes :

1) Caractérisation technique du service

La longueur du réseau est de 58,989 km, le nombre de branchements 2 421 (2 417 en 2020) et celui des compteurs de 2 975 (2 970 en 2020). Le taux de desserte de la commune est de 97% (idem qu'en 2020), pour un volume d'eau prélevée s'élevant à 239 623 m³ (300 497 m³ en 2020). Par ailleurs, le volume d'eau vendu a été de 224 866 m³ (248 317 m³ en 2020).

2) Indicateurs financiers

Le prix de l'eau brute a été fixé à 1,3216 € H.T./m³ (1,3055 € H.T. en 2020). A noter que pour 2022, le Conseil d'Administration a fixé le prix de l'eau à 1,3348 € H.T./m³.

3) Indicateurs de performance

Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des analyses réalisées ont été respectivement de 100 % et 85,71% (à chaque fois 100% en 2020). Le rendement du réseau de distribution est de 85,27% (87,80% en 2020).

4) Financement des investissements

Concernant les travaux exécutés en 2021, ils ont concerné en :

- la viabilisation de parcelles rue Monborn
- la modernisation du forage de la piscine
- la déconnexion du réseau de branchement AEP
- la création de branchement 5 avenue des Mineurs et 8 bis rue des Lièvres
- des travaux de GC au 44 rue Nationale
- le raccordement de réseau impasse des Cerisiers
- l'installation de comptage d'arrosage au pont rue de la Gare
- la fourniture et pose de 6 compteurs au 11 rue d'Alès
- le contrôle de 4 poteaux d'incendie.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.



Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 mai 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



Annexe à la délibération de

Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le 23/05/2022
ID : 057-215703323-20220519-CM18052022PT1-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

COMMUNE de HOMBURG-HAUT:

Année : 2021

Février 2021

Le présent rapport a été rédigé conformément aux dispositions du décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007 en vue d'être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public, ceci dans le cadre des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENES Hombourg-Haut gère en régie directe la production et la distribution d'eau potable.

SOMMAIRE

D) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	4 -
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4 -
2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET D'ABONNES.....	4 -
3. LES RESSOURCES	4 -
4. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	5 -
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	5 -
II) INDICATEURS FINANCIERS.....	6 -
1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE	6 -
2. FACTURE TYPE.....	7 -
3. PRIX DE L'EAU	7 -
4. RECETTES DU SERVICE.....	7 -
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8 -
1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS	8 -
2. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	8 -
3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	9 -
4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	9 -
5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	10 -
6. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX	10 -
7. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	10 -
8. TAUX DE RECLAMATIONS	11 -
9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES.....	11 -
10. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS	11 -
11. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	11 -
12. TAUX D'IMPAYES.....	12 -
13. COMPLEMENTS.....	12 -
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	15 -
1. TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE	15 -
2. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	15 -
3. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE.....	15 -
4. MONTANT DES AMORTISSEMENTS	15 -
5. PROJETS ET TRAVAUX.....	16 -
V) LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18 -
1. ABANDONS DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE	18 -
2. COOPERATION DECENTRALISEE	18 -
GLOSSAIRE.....	19-

D) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : Communal

Mode de gestion: *Gestion directe par Régie type décret 23 février 2001.*

2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Nom de la commune	Population résidente Globale	Taux de desserte	Population desservie	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
HOMBOURG-HAUT	6 279	97 %	6 091	2 937	38

Sur 97% de la commune de HOMBOURG-HAUT

3. Les ressources

Nature des ressources

Eau prélevée dans la nappe de grès vosgien par deux forages.

	Situation	N° BSS	Prélèvement annuel (m ³)
Forage 25	Rue de l'Etang	0165-4X-011	125 766
Forage 29	Rue de la Forêt	0165-4X-013	113 857
TOTAL			239 623

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m ³ /an)
Abonnés domestiques	216 214
Abonnés non domestiques	8 652
Total vendu	224 866

Dont vente à d'autres services publics d'eau potable:

	Volumes vendus (m ³ /an)
Export	0

Stockage

Volume de stockage : 2 420 M3
 Nombre de château d'eau : 1
 Nombre de réservoirs : 2

-Taux de mobilisation de la ressource : 63,20 %.

→ Prélèvement maximum journalier / Capacité de production X 100
 $\frac{979}{1549} \times 100 = 63,20\%$

- Durée de stockage en pointe : 59,32 h.

→ Volume de stockage / Prélèvement maximum journalier X 24.
 $\frac{2420}{979} \times 24 = 59,32 \text{ h}$

4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

La longueur totale du réseau est de 58,989 km.

5. Informations complémentaires

Station de traitement d'eau et de surpression :

Site	Capacité de pompage (m ³ /j)
Station de traitement Forage 25	1 207
Forage 29	417
Capacité totale de production	1 624

Nombre de branchements	2 421
Nombre de compteurs	2 975
Nombre de poteaux incendie	104
Accessoire de régulation du réseau (réducteur de pression)	6

II) INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités de tarification de l'eau et frais d'accès au service

Le service est assujéti à la TVA.

Prix de l'eau

Modalités de tarification

Le prix de l'eau découle des calculs de prix de revient estimés lors du vote du budget primitif au vu des résultats de l'année n - 1.

Il a été fixé à 1,3216 € H.T./m3 pour l'année 2021. Pour 2022, le Conseil d'Administration a fixé le prix de l'eau à 1,3348 € HT/m3.

Eléments relatifs au prix du m3 d'eau

		au 01 Janvier 2021	au 01 Janvier 2022
EAU			
Abonnement annuel compteur	HT	43,72 €	43,72 €
Prix de base du m3	HT	1,3216 €	1,3348 €
ASSAINISSEMENT			
Prime fixe annuelle	HT	16,14 €	16,66 €
Redevance Ass. CCFM prix m3	HT	0,9247 €	0,9325 €
Redevance Ass. (fermier) prix m3	HT	0,7857 €	0,8112 €
AUTRES ORGANISMES			
<i>Redevance à l'Agence de l'Eau</i>			
Redevance Pollution domestique prix m3	HT	0,35 €	0,35 €
Modernisation des réseaux prix m3	HT	0,233 €	0,233 €
Redevance ressources en Eau prix m3	HT	0,10 €	0,10 €
Incidence TVA		5,50 %	5,50 %
Incidence TVA		10,00 %	10,00 %
Pour une consommation annuelle 120 m3, le prix du m3 d'eau + redevance assainissement toutes taxes comprises s'établit à :			
	HT	4,21 €	4,26 €
	TTC	4,54 €	4,59 €
Pour un habitant de Hombourg-Haut la consommation annuelle moyenne étant de 75 m3 soit :			
	HT	4,44 €	4,57 €
	TTC	4,77 €	4,92 €

2. Facture type

Voir facture sur le prix du service de l'eau pour un volume de 30 m³ ci-jointe.

3. Prix de l'eau (part variable hors frais d'abonnement)

Commune	Population desservie AEP	Nombre d'abonnés AEP	Total HT/m3	Tarif TTC/m3
HOMBOURG-HAUT	6 091	2 975	3,76	4,06

4. Recettes du service

→ Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau et des recettes d'exploitation.

Article	Libellé	Montant
70111	Ventes d'eau	296 735,29 €
704	Travaux	72 991,58 €
7064	Loc. Compteur	133 681,34 €
	Total	503 408,21 €

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Remarques: Les éléments suivis d'une étoile ne sont obligatoires que pour les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

1. Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements

Analyses effectuées	Pourcentage de prélèvements jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Microbiologiques	100 %
Physico-chimiques	85,71 %

Analyses effectuées	Nombre de prélèvements effectués	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologiques	4	0
Physico-chimiques	21	3

Paramètre	valeur mesurée	date du prélèvement
Equilibre calcocarbonique	3	22/09/2021
Manganèse	76	22/09/2021
Manganèse	55	12/10/2021
Equilibre calcocarbonique	3	07/12/2021
Pentachlorophénol	0,180	07/12/2021

2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Longueur du réseau de desserte	59 km
Linéaire renouvelé	0 ml

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,30 %.

Ce taux se calcule de la façon suivante, avec L_N le linéaire de réseau remplacé l'année N et L le linéaire du réseau de desserte:

$$\rightarrow [(L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5 \times L_N] \times 100.$$

3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 en suivant un barème.

- 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
- 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Points supplémentaires si les 20 points sont obtenus:

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon.	+10	0	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.	+10	0	10
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes.	+10	0	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral.	+10	0	0
Localisation et identification des interventions.	+10	0	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.	+10	0	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	+10	0	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	+10	0	10
TOTAL	+10	0	60

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **80 %**.

4. Rendement du réseau de distribution

Volume consommé autorisé : V1 (=V5+V6)	28 605
Volume vendu : V2	224 866
TOTAL 1 : V8 (=V2+V5)	228 226
Volume produit (sortie château d'eau): V3	214 378
Volume acheté : V4	53 280
TOTAL 2 : V9 (=V3+V4)	267 658
Volume consommateurs sans comptage : V5 Essai PI-purges réseau	3 360
Volume de service du réseau : V6 Besoins usines	25 245

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante:

$$\rightarrow \eta = \text{Total 1} / \text{Total 2}$$

Le rendement du réseau de distribution est de **85,27 %**.

5. Indice linéaire des volumes non comptés

Volume mis en distribution : V9	267 658
Volume comptabilisé : V2	224 866

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,99 m³/km/j.

Cet indice se calcule de la façon suivante:

→ $(V9-V2) / (\text{Longueur du réseau} \times 365)$

6. Indice linéaire de pertes en réseaux

L'indice linéaire de pertes en réseaux est de 1,83 m³/km/j.

Il se calcule de la façon suivante:

→ $(V9-V8) / (\text{Longueur du réseau} \times 365)$

7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant:

- 0%: aucune action.
- 20%: études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40%: avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50%: dossier déposé en préfecture.
- 60%: arrêté préfectoral.
- 80%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
- 100%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **80 %**.

La procédure de mise en place des périmètres de protection est terminée.

- Forage 25 et 29 : Arrêté Préfectoral 16 Décembre 1996.

8. Taux de réclamations

Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	2 975
Taux de réclamations	1,01 %

Le taux de réclamations se calcule de la façon suivante :

→ (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés) X 1000

9. Taux d'occurrence des interruptions de service

Nombre de coupures programmées	8
Nombre de coupures non programmées	7
Taux d'occurrence	5,04 %

Ce taux se calcule de la manière suivante :

→ (Nombre de coupures d'eau / Nombre d'abonnés) X 1000

10. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Nombre total d'ouvertures (mutations, nouveaux abonnés)	237
Délai maximal d'ouverture des branchements	2 jours
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	237
Taux de respect	100 %

Ce taux se calcule de la manière suivante :

→ (Nombre d'ouvertures dans les délais / Nombre total d'ouvertures) X 100

11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Capital au 31 Décembre 2020	139 419,75 €	198 918,53 €	122 372,28 €	147 894.40 €
Extinction de la dette	25/03/2025	10/12/2033	31/05/2035	10/04/2040

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service et l'épargne brute annuelle.

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

12. Taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 Décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'impayés 5,23 %

Ce taux se calcule de la façon suivante:

→ Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N.

13. Compléments.

Taux de recherche de fuites.

La recherche de fuite sur réseau est comptée en journée de travail, soit 10 jours.

Nombre de km auscultés	57 km
Longueur du réseau	59 km

Le taux est de : 97 %

Il se calcule de la façon suivante:

→ Nombre de km auscultés / Longueur du réseau X 100

Indice linéaire de réparation:

Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	9
Longueur du réseau	58,989 km

L'indice linéaire de réparation est de : 15,25%

Il se calcule de la façon suivante:

→ Nombre d'interventions / longueur du réseau.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Travaux engagés pendant l'exercice

- Principaux travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire :

- Viabilisation parcelles rue monborn	32 525 €
- Modernisation forage de la piscine	19 364 €
- Déconnexion réseau branchement AEP	6 641 €
- Création branchement 5 avenue des mineurs et 8bis rue des lièvres	6 852 €
- Travaux GC 44 rue nationale	2 103 €
- Raccordement réseau impasse des cerisiers	1 908 €
- Installation comptage arrosage pont rue de la gare	1 745 €
- Fourniture et pose 6 compteurs au 11 rue d'ales	1 262 €
- Contrôle 4 PI	592 €
Total	79 992 €

- subventions de collectivités ou d'organismes publics :

Néant	

- des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Contributions du budget général	0.00
--	-------------

2. Travaux de suppression des branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb sur le réseau	0
--	----------

3. Etat de la dette de service

Capital restant au 31 Décembre 2020	139 419,75 €	198 918,53 €	122 372,28 €	147 894,40 €
Montant des annuités de remboursement	45 859,56 €	18 487,18 €	9 621,64 €	8 577,04 €
→ Dont en capital	39 503,91 €	13 856,68 €	8 204,09 €	7 417,78 €
→ Dont en intérêts	6 355,65 €	4 630,50 €	1 417,55 €	1 159,26 €

4. Montant des amortissements

Amortissements de l'année	Montant
Total	161 172,69 €

5. Projets et travaux

a) Travaux exécutés en 2021

- Viabilisation parcelles rue monborn.
- Modernisation forage de la piscine.
- Déconnexion réseau branchement AEP.
- Création branchement 5 avenue des mineurs et 8bis rue des lièvres.
- Travaux GC 44 rue nationale
- Raccordement réseau impasse des cerisiers
- Installation comptage arrosage pont rue de la gare
- Fourniture et pose 6 compteurs au 11 rue d'ales
- Contrôle 4 PI

b) Programme prévisionnel des travaux 2022.

- Réfection de conduite rue Bellevue ANRU T1
- Réfection de conduite rue des romains ANRU T1
- Etude MO ANRU chênes
- Réfection de la colonne d'eau château d'eau chênes
- Réfection des puits de lumière château d'eau chênes
- Réservoir chênes Installation d'une video surveillance
- Sécurisation accès Station traitement des eaux
- F25 / F29 Mise en place de sonde niveau dans les forages
- Compteurs AEP clients Programme de remplacement
- Mise en place 350 nouveaux compteurs AEP
- Nouveau système informatique de gestion client et facturation clients Eau

**V) LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION
DECENTRALISEE**

1. Abandons de créances et fonds de solidarité

<i>Non valeurs</i>	<i>nombre de dossiers</i>
<i>10 501</i>	<i>90</i>

2. Coopération décentralisée

Néant

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques : Nombre de prélèvements microbiologiques conformes/ nombre de prélèvements micro-biologiques réalisés ou pourcentage de prélèvements micro-biologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes/ nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de desserte : Pourcentage de la population desservie dans la commune.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toute nature relatives au service de l'eau (notamment celles relatives aux non conformités réglementaires et au non respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume total facturé aux abonnés.

Annexes

- 1- Relevés mensuels des forages et des refoulements
- 2- Graphique de production d'eau potable
- 3- Graphique des Volumes Vendus
- 4- Graphique du rendement réseau
- 5- Evolution du prix de l'Eau
- 6- Facture d'eau pour un volume de 30 m³

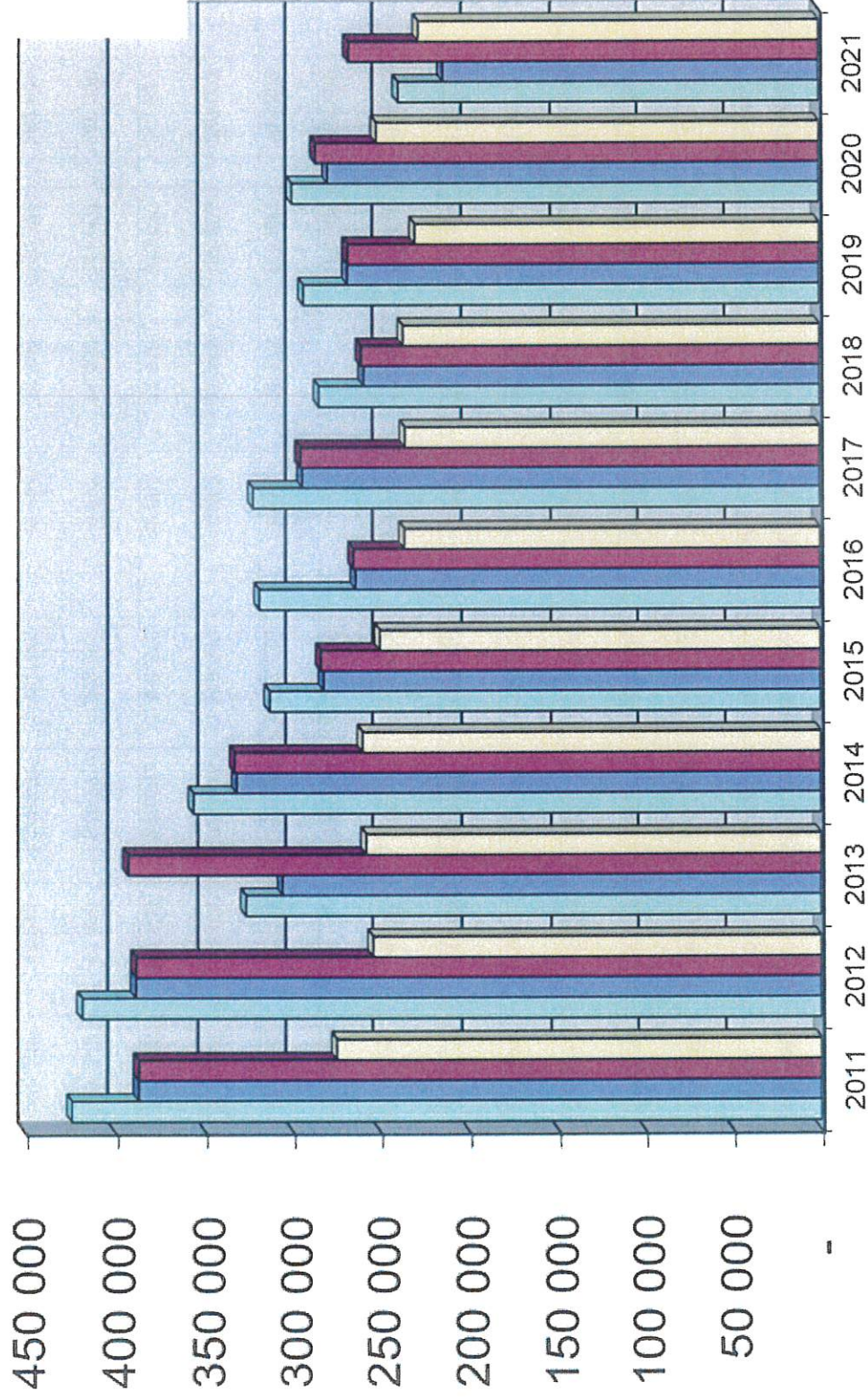
**RELEVES MENSUELS DES FORAGES ET DU REFOULEMENT
ANNEE 2021**

Périodes	Exhaure Forage 29			Exhaure Forage 25			Total	Refolement			Pertes m3	Pertes %
	Ancien Index	Nouveau Index	Quantité m3	Ancien Index	Nouveau Index	Quantité m3		Exhaure m3	Ancien Index	Nouveau Index		
04/01-01/02	626 376	637 140	10 764	1 256 999	1 267 978	10 979	21 743	68 431	88 797	20 366	1 377	6,33%
01/02-01/03	637 140	649 005	11 865	1 267 978	1 279 909	11 931	23 796	88 797	110 628	21 831	1 965	8,26%
01/03-01/04	649 005	660 841	11 836	1 279 909	1 291 950	12 041	23 877	110 628	132 796	22 168	1 709	7,16%
01/04-03/05	660 841	667 821	6 980	1 291 950	1 310 653	18 703	25 683	132 796	156 301	23 505	2 178	8,48%
04/05-01/06	667 821	679 327	11 506	1 310 653	1 319 320	8 667	20 173	156 301	173 716	17 415	2 758	13,67%
02/06-01/07	679 327	683 734	4 407	1 319 320	1 332 056	12 736	17 143	173 716	188 869	15 153	1 990	11,61%
02/07-03/08	683 734	683 734	-	1 332 056	1 332 056	-	-	188 869	188 869	-	-	0,00%
04/08-01/09	683 734	689 449	5 715	1 332 056	1 337 516	5 460	11 175	188 869	198 303	9 434	1 741	15,58%
01/09-01/10	689 449	701 430	11 981	1 337 516	1 349 983	12 467	24 448	198 303	220 092	21 789	2 659	10,88%
01/10-03/11	701 430	715 953	14 523	1 349 983	1 360 278	10 295	24 818	220 092	241 857	21 765	3 053	12,30%
03/11-03/12	715 953	727 948	11 995	1 360 278	1 369 971	9 693	21 688	241 857	260 969	19 112	2 576	11,88%
03/12-04/01	727 948	740 233	12 285	1 369 971	1 382 765	12 794	25 079	260 969	282 809	21 840	3 239	12,92%
Δ 21/20			113 857			125 766	239 623			214 378	25 245	10,54%
			110,34%			-48,95%	-20,26%			-24,66%	54,11%	

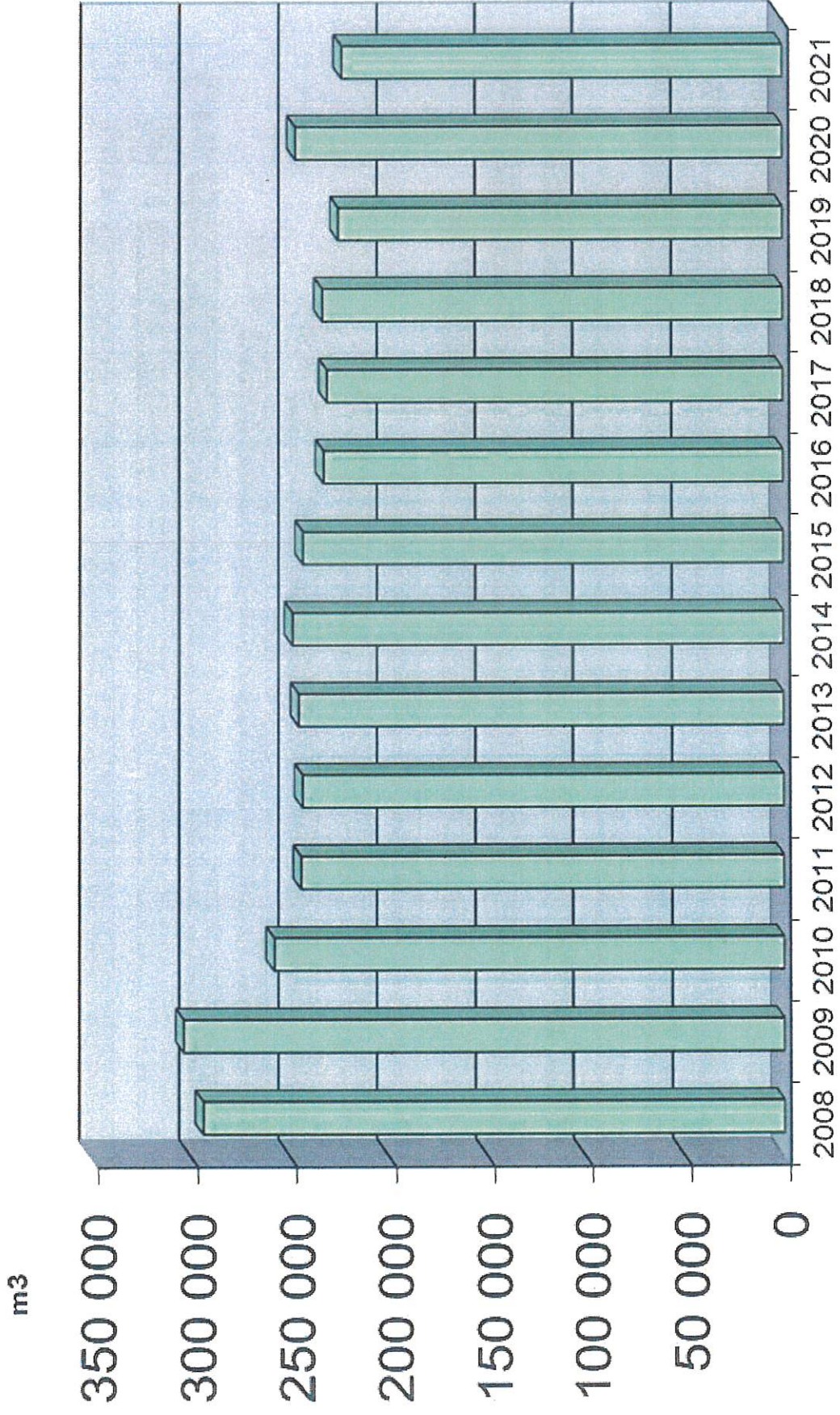
POMPAGE/PRODUCTION/REVENTE

m³

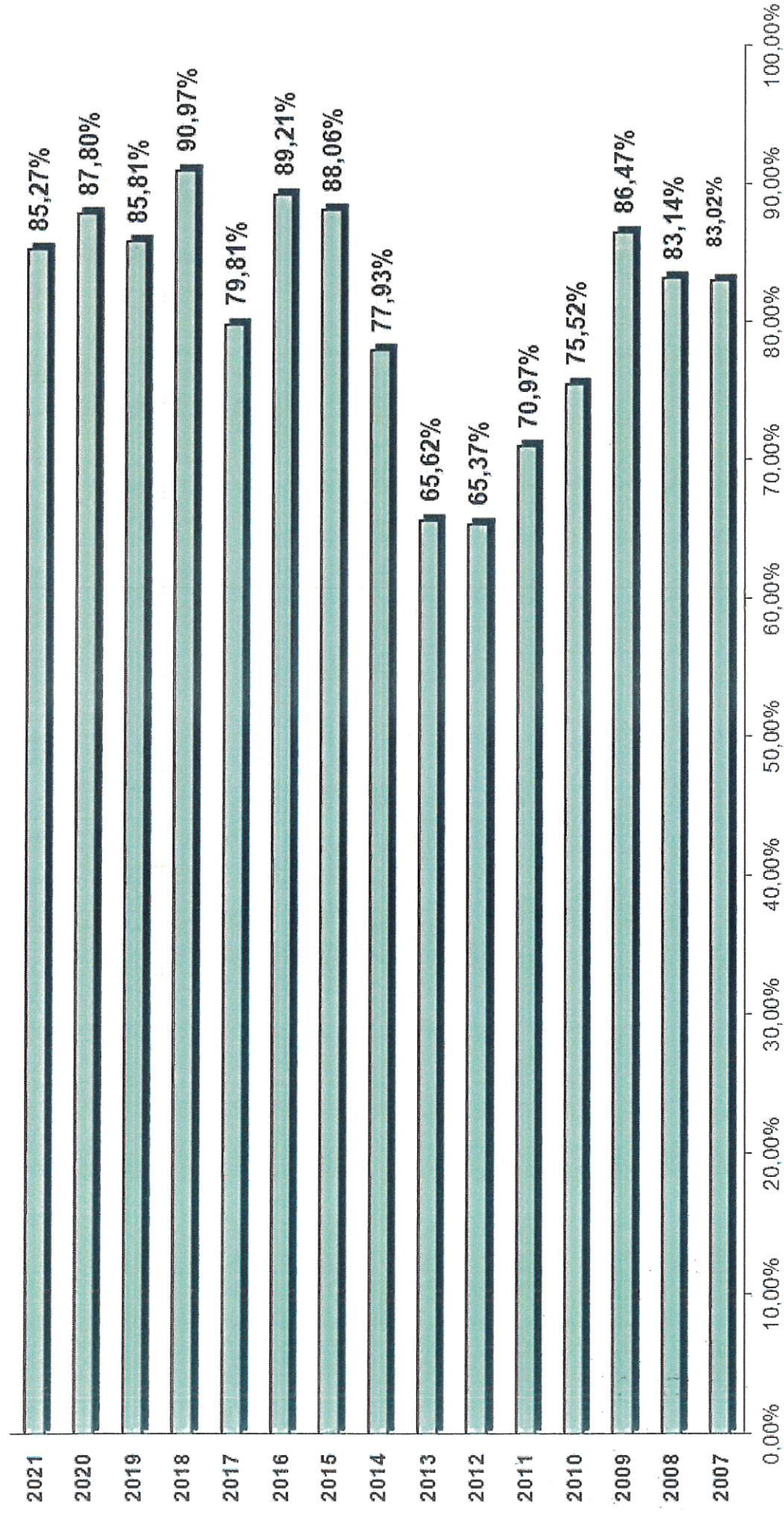
- Volume pompé
- Volume produit
- Volume distribué
- Volume consommé



Volumes Vendus



Rendement Réseau



Evolution du prix de l'Eau de 2012 à 2022 pour une consommation annuelle de 120 m3

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prix de l'Eau HT m3	1,13 €	1,15 €	1,15 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,28 €	1,30 €	1,31 €	1,32 €	1,33 €
Augmentation du prix de l'eau HT	+ 0,00%	+ 1,77%	+ 0,00%	+ 10,43%	+ 0,00%	+ 0,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%	+ 1,00%
Prix de l'Abonnement annuel HT	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €	43,72 €
Prix TTC m3 / 120 m3 consommé	4,11 €	4,27 €	4,32 €	4,45 €	4,38 €	4,38 €	4,41 €	4,45 €	4,50 €	4,54 €	4,59 €
Augmentation du prix de l'eau TTC	+ 1,48%	+ 3,89%	+ 1,17%	+ 3,01%	- 1,57%	0,00%	0,68%	1,02%	1,09%	0,79%	1,22%

ENES

REGIE MUNICIPALE DE L'EAU
6 Rue des Pénitents
57470 HOMBOURG-HAUT
Tél. : 03 87 00 22 22 - Fax : 03 87 00 22 00
Email : contact@enes.fr

Nom et adresse du lieu de consommation :

57470 HOMBOURG-HAUT

FACTURE

Facture n° 213820442-2G du 30/09/2021 Page 1
Tournée : Tournée 02 EAU
Période : 3eme Trimestre 2021
N° abonné : l

Nom et adresse du destinataire de la facture :

Description de l'abonnement & du contrat

Contrat EAU n°00023107 - Nature Compteur EAU - Tarif Eau

57470 HOMBOURG-HAUT

Consommation

Compteur	Index Précédent	Index courant	Coefficient	Consommation	Date Relève
D05PA129072 E_IND	733	763	1,0	30	18/10/2021

Détail de la Facturation

Désignation	Qté	P.U. H.T.	Part Régie H.T.	Autres Organismes H.T.	TVA
Abonnement					
Abonnement (Mensuel : du 01/07/2021 au 30/09/2021)	1	10,93	10,93		5,50%
Prime Fixe (fermier) mois	3	1,345		4,04	10,00%
Sous Total :			10,93	4,04	
Consommation facturée					
Consommation m3	30	1,3216	39,65		5,50%
Sous Total :			39,65		
Organisme public (TVA 5.5%)					
Redevance ressources en eau m3	30	0,10		3,00	5,50%
Redevance pollution domestique m3	30	0,35		10,50	5,50%
Sous Total :				13,50	
Organisme public (TVA 10%)					
Redevance modernisation des réseaux m3	30	0,233		6,99	10,00%
Sous Total :				6,99	
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance Assainissement (CCFM) m3	30	0,9247		27,74	10,00%
Redevance Assainissement (fermier) m3	30	0,7857		23,57	10,00%
Sous Total :				51,31	
Prix de l'eau au litre :0,00372 (hors abo.), Prix abonnement :15,97 TTC			Total H.T. par bénéficiaire :		
			50,58	75,84	

Détail des taxes	HT	TAXE	Taux	TVA	TTC
Abonnement	14,97		5,50	1,00	15,97 €
Consommation facturée	39,65		5,50	2,18	41,83 €
Organisme public (TVA 5.5%)	13,50		5,50	0,75	14,25 €
Organisme public (TVA 10%)	6,99		10,00	0,70	7,69 €
Collecte et traitement des eaux usées	51,31		10,00	5,13	56,44 €
(Abonnement Tva 5.5 et 10 %)	126,42	0,00		9,76	136,18 €

Total H.T.:	126,42
Total T.V.A. :	9,76
Total T.T.C. :	136,18
Solde antérieur :	0,00
Montant Prélevé :	136,18 €

Observations

SIRET :44493266900013 - N° TVA : FR31444932669
Règlement à HOMBOURG-HAUT les après midi.
IBAN FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 CODE BIC BDFEFRPPCCT
Paiement internet: <https://www.enes.fr/hombourg-haut>

Identifiant collectivité : 001418
Référence : 2021-EA-00-213820442

Facture n° 213820442-2G du 30/09/2021

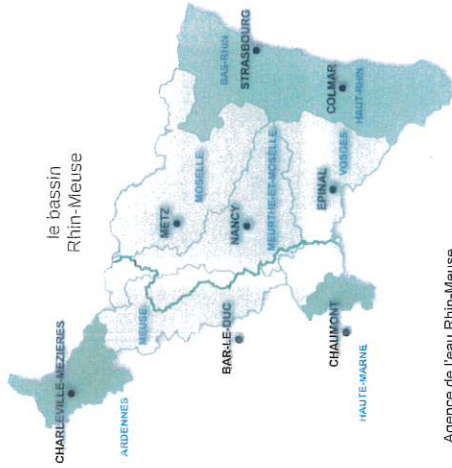
N° abonné :

Date d'échéance le :
20/11/2021

57470 HOMBOURG-HAUT
Montant prélevé .

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

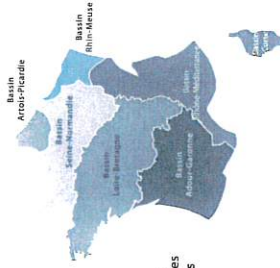
Agence de l'eau Rhin-Meuse



2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité [social media icons] de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Découvrez les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

L'agence de l'eau vous informe

Edition mars 2022
CHIFFRES 2021

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

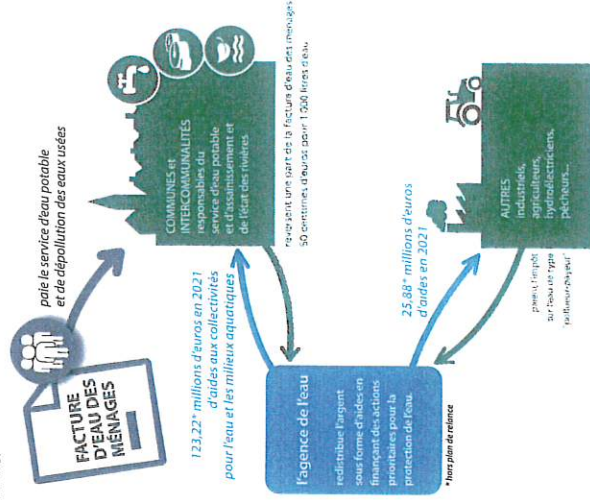
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr
- Les composantes du prix de l'eau :
 - le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,38 euro TTC par m³ (Sisapa - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Carifid L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1037 du 8 août 2016 - Art.3 L'impose à tout maire ou à tout président-e de l'établissement public de l'eau d'établir et de publier un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois suivant la fin de l'exercice de référence au service public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/question/rpqs/vos-questions>

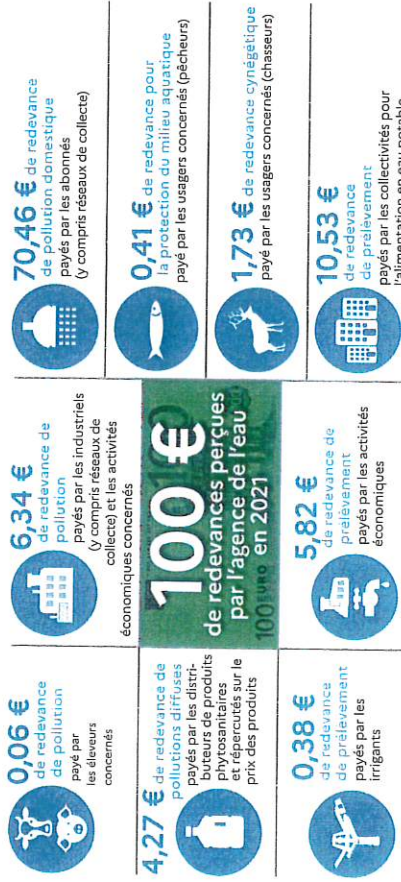
Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027